

**Question avec demande de réponse écrite E-004223/2011
à la Commission**
Article 117 du règlement
Riikka Manner (ALDE)

Objet: Objectifs dans le domaine de la politique de développement

Les objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU orientent la politique de développement de nombreux États membres de l'Union européenne. L'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement est fixée à 2015. L'Union européenne est, en matière de politique de développement, un précurseur international dont les orientations et les actions, au même titre que celles de l'ONU, présentent une importance majeure dans le cadre de l'élimination de la faim et de la pauvreté extrêmes ou du soutien à un développement durable sur le plan environnemental, par exemple.

La situation en matière de politique de sécurité des pays en développement joue un rôle important pour ceux-ci. Les outils de politique de développement et de sécurité ne sont pas particulièrement coordonnés dans le cadre des actuels objectifs du Millénaire pour le développement. Pourtant, il serait possible de favoriser la sécurité et la stabilité internationales de manière équitable pour les citoyens des pays en développement grâce aux outils de la politique de sécurité.

Je souhaite par conséquent savoir si la préparation de nouveaux objectifs de politique de développement a été lancée au sein de la Commission en collaboration avec l'ONU et s'il est prévu d'intégrer davantage la politique de sécurité dans ces objectifs.